

Présentation du modèle

Bénéficiaires	<p>Le modèle Néosylva est destiné aux propriétaires fonciers privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Détenant des parcelles forestières en déficit de gestion à renouveler/améliorer, ou des terres agricoles délaissées à boiser ; ▪ A la recherche d'un accompagnement financier et technique sur le long terme. 																		
Éligibilité	<p>L'offre Néosylva est proposée à partir de 2 ha, d'un seul tenant ou non. L'éligibilité des parcelles est déterminée à l'issue d'une visite de diagnostic.</p> <p>Le financement Néosylva porte sur plusieurs types d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement par plantation (en plein, en îlots) ou par régénération naturelle, protections contre le gibier, entretiens... ▪ Amélioration par ouverture de cloisonnements, sélection de tiges d'avenir, détourage/dépressage... <p>Ces opérations sont réalisées en partenariat avec des professionnels locaux de l'amont forestier.</p>																		
Zonage	France métropolitaine.																		
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Néosylva finance les travaux forestiers sans demander d'avance de trésorerie au propriétaire ; ▪ En cas de renouvellement de peuplement forestier, Néosylva demande au propriétaire de réinvestir une part forfaitaire des recettes de bois perçues au démarrage du projet. Aucun cofinancement n'est demandé dans le cas de boisement de terres agricoles ou d'amélioration de peuplement forestier. ▪ Le propriétaire et Néosylva partagent les recettes de bois futures et les éventuelles recettes issues d'autres services environnementaux rendus par la forêt, tels que la séquestration de CO₂. <table border="1" data-bbox="411 1243 1369 1505"> <thead> <tr> <th>Répartition des coûts et recettes</th> <th>PROPRIÉTAIRE</th> <th>NÉOSYLVA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coûts de gestion et frais administratifs</td> <td>0%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Coûts des travaux forestiers</td> <td>de 0 à 50% ⁽¹⁾</td> <td>de 50 à 100% ⁽¹⁾</td> </tr> <tr> <td>Recettes éventuelles issues de services environnementaux</td> <td>de 0 à 50% ⁽²⁾</td> <td>de 50 à 100% ⁽²⁾</td> </tr> <tr> <td>Recettes de bois futures</td> <td>50%</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>Recettes chasse</td> <td>100%</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Possibilité de cumul avec d'autres aides financières existantes.</p> <p>⁽¹⁾ En cas de renouvellement de peuplement forestier, il est demandé au propriétaire de réinvestir dans le projet jusqu'à 50% des recettes de bois perçues au démarrage du contrat, dans la limite de 3.000€ HT/ha.</p> <p>⁽²⁾ Déterminé au prorata de la participation du propriétaire aux coûts des travaux forestiers.</p>	Répartition des coûts et recettes	PROPRIÉTAIRE	NÉOSYLVA	Coûts de gestion et frais administratifs	0%	100%	Coûts des travaux forestiers	de 0 à 50% ⁽¹⁾	de 50 à 100% ⁽¹⁾	Recettes éventuelles issues de services environnementaux	de 0 à 50% ⁽²⁾	de 50 à 100% ⁽²⁾	Recettes de bois futures	50%	50%	Recettes chasse	100%	0%
Répartition des coûts et recettes	PROPRIÉTAIRE	NÉOSYLVA																	
Coûts de gestion et frais administratifs	0%	100%																	
Coûts des travaux forestiers	de 0 à 50% ⁽¹⁾	de 50 à 100% ⁽¹⁾																	
Recettes éventuelles issues de services environnementaux	de 0 à 50% ⁽²⁾	de 50 à 100% ⁽²⁾																	
Recettes de bois futures	50%	50%																	
Recettes chasse	100%	0%																	
Financeurs	<p>Néosylva compte parmi ses actionnaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des entrepreneurs locaux et des acteurs de la filière bois ; ▪ Des investisseurs financiers dont la Banque des Territoires. 																		
Lien utile	https://www.neosylva.fr/																		
Contact	lwolff@neosylva.fr +33 (0)6 49 55 41 71																		